



**F.S.U.**  
**Martinique**

BULLETIN ACADEMIQUE  
F.S.U. MARTINIQUE  
n° 01  
DECEMBRE 2013- JANVIER 2014  
1.50euro



**F.S.U. Martinique**

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses  
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43

CPPAP n°  
Dépôt légal

Directeur de publication :  
Yvon JOSEPH-HENRI



**MALGRE LA CRISE  
ET NOS DIFFICULTES,**

**ET PARCE QU'IL CONVIENT DE NE  
JAMAIS DESESPERER :**

**BONNE ANNEE 2014 !**



**SOMMAIRE**

Editorial	Page 2
SNICS-FSU : préavis de grève	Page 3
Intersyndicale : le 5 décembre 2013	Page 4
CPGE : où quand un arbre cache une forêt	Page 4
Le CDI et les non titulaires	Page 6
Petits scandales très ordinaires	Page 7
Conférence de presse : bilan	Page 9
SNAC : culture ? Quelle culture ?	Page 10
SNICS : la sectorisation discutée	Page 11

## EDITORIAL

Faut-il le dire, rien ne va plus au rectorat !

Depuis quelques années, nous assistons à des mesures sans précédent au rectorat qui aboutissent à désorganiser les services, à faire que plus rien ne fonctionne. A qui profite la situation ?

Le bilan de la mandature du recteur SIGANOS est, en effet, plus qu'en demi-teinte : des effets d'annonce, mais peu de concret sinon pour faire passer les pilules amères des suppressions de postes et de baisse du budget. Parallèlement, il a laissé la bride sur le cou au secrétaire général notamment, laissant entendre que ce n'était pas sa fonction que de gérer disons les affaires courantes ! A lui les grands projets, les relations avec les grands corps institutionnels, à chacun, à la place qu'il occupe, de faire son travail, et bien. De là des colères mémorables contre ceux qui échouaient dans cette tâche.

Le problème est que, syndicalement, nous avons manqué d'arbitre lorsque surgissaient des conflits avec tel ou tel service, tel ou tel individu. Difficile aussi dans de telles conditions de silence, d'opacité, de comprendre le sens de la politique menée par le rectorat, si tant est qu'elle ait un sens. On a plutôt eu l'impression d'une navigation à vue et d'un louvoiement permanent pour parer les attaques les plus violentes. En même temps, et malgré une politique menée et par Paris sur les suppressions de postes et l'étouffement de notre académie par des restrictions budgétaires, et par le secrétaire général concernant la redistribution des tâches et fonctions dans les services, le recteur a mis le doigt sur les problèmes les plus forts de notre école, en Martinique : le problème du transport scolaire et son corollaire de l'étendue colossale de la journée de classe, la défaillance lamentable de l'informatique dans notre île, le bâti en piteux état, la baisse inquiétante pour nos métiers et l'avenir du pays du nombre d'enfants scolarisés.

La nouvelle rectrice que nous avons rencontrée, en audience FSU à notre demande, nous paraît bien peu aguerrie aux problèmes de l'Education d'une part et de la Martinique d'autre part. Cela fait la part belle aux tripatouillages au cœur des services et aux déplacements peut-être plus liés à des besoins de réseaux qu'à une volonté de performance.

Car, il faut bien le dire, le rectorat nous donne l'impression de s'enfoncer dans l'incompétence.

Certes, nous disposons d'outils d'analyse de la situation particulièrement complets et pertinents en commissions techniques ou paritaires, certes cela permet à certains chefs de paraître dominer la situation de l'école dans l'île, mais cela ne saurait nous impressionner. Nous savons bien la part de vent de tout cela, et le fait qu'il s'agisse de faire croire à Paris, que l'académie fonctionne grâce à qui vous savez...

Or, ce qui compte bien plutôt par exemple est que ce qui doit fonctionner... fonctionne !

Ainsi avons-nous le sentiment que le rectorat se fourvoie dans l'incompétence. La faute à qui ? Aux déplacements de personnels, aux promotions des uns, aux mises au placard des autres. Avec pour conséquence que le savoir, le savoir-faire a disparu.

Allez réclamer un CDI ! On vous promène en vous renvoyant d'abord vers un autre interlocuteur que l'habituel. On vous donne un calcul qui ne correspond en rien à celui que vous avez pu faire, mais surtout qui repose sur une connaissance erronée de la loi. Toutefois pas d'inquiétude, votre cas est bon, vous serez « Cdisé » bientôt, patience ! les services sont débordés. Et lorsque le temps passe, on vous indique que non, vous n'avez pas droit à un Cdi parce que vous n'aviez pas la quotité de service suffisante, en s'appuyant sur un texte de loi erroné ! En confondant la titularisation des contractuels et leur « cdisation ». Le résultat : après avoir vainement tenté d'éviter les paperasses du tribunal administratif, la FSU vous y aidera car entretemps vous avez perdu la possibilité – qui était un droit – de vous inscrire au concours réservé.

Vous en voulez d'autres ? Ce courrier du ministère qui donne une volée de bois vert au secrétaire général pour avoir malmené le droit en tentant de mettre à la retraite d'office un collègue dont on voulait se débarrasser et pour laquelle on a demandé une expertise et un passage en commission médicale pour statuer sur son état. Or l'expert était juge et partie puisqu'il avait été pris au sein même de la commission.

Sait-on qu'un collègue contractuel en CDI a – grâce à l'appui du SNES – obtenu de haute lutte devant le Tribunal administratif que son licenciement scandaleux soit annulé et qu'il soit réintégré ? Mais sait-on que ce collègue est aujourd'hui placé dans un placard ? Il est certes payé, mais sans poste, sans activité.

Or ce genre de mise au placard tend à se généraliser et cela même est intolérable.

Nous avons dénoncé dans la presse – sans que cela émeuve qui que ce soit au rectorat – la situation des élèves les plus fragiles, les plus difficiles aussi (enfants en situation de handicap, enfants des classes relais). On assiste, à la mainmise de l'incompétence, avec des individus qui, au mépris des fonctionnements de ces

classes et de leur expertise du fait même des bons résultats à leur actif, tentent de s'approprier tel ou tel professeur, ou s'étonnent tout haut des moyens attribués – en grande partie par l'Europe ce qu'ils semblent ignorer – à ces classes, ou encore font tout pour les tuer en ne recrutant pas les équipes en place, et en faisant un véritable harcèlement moral à leur égard.

Casser devient le maître mot, de pratiques plus ou moins souterraines au rectorat.

Et pendant ce temps, le temps des roitelets refait surface. C'est à qui cassera ce qui existait de rigueur dans son établissement pour s'entourer d'une cour qu'il entretient par un magouillage éhonté, au détriment d'un véritable travail efficace en faveur d'une progression réelle du niveau des élèves ! Et nous accepterions cela ?

Il est grand temps que les syndicats de la FSU – les plus combattifs dirons-nous ! – se mobilisent de manières coordonnées pour faire pièce à ce délitement sournois de nos métiers aussi dangereux que les agissements du ministre à notre égard. C'est le rôle principal de la FSU et elle entend bien le mener.

Il reste que les soldats, ce sont les personnels sur le terrain ; et ils doivent se prendre par la main, malgré les difficultés de la vie, malgré la lassitude de combats qui se renouvellent à chaque nouveau ministre, à chaque nouveau gouvernement. Baisser les bras, c'est accepter de changer de métier et de se voir peu à peu reléguer sur le bord du chemin.



**Yvon JOSEPH-HENRI**  
Secrétaire départemental  
de la FSU

## **PREAVIS DE GREVE POUR LE SNICS du 05 au 20 décembre**

La FSU Martinique a déposé un préavis de grève – du 5 au 20 décembre – pour les personnels infirmier(e)s pour l'ensemble des personnels de santé mais aussi pour toute catégorie qui envisagerait de manifester son soutien à leurs côtés par des actions qui pourraient toucher au temps de travail non effectué.

La raison ? Le sentiment que le rectorat tentait de faire avaler des couleuvres aux représentants syndicaux des

infirmier(e)s. La ficelle était tout de même un peu grosse.

Un petit retour en arrière. Les textes en vigueur font qu'un(e) infirmier(e) affectée à un collège gère en même temps un certain nombre d'écoles de secteur. Par contre, un(e) infirmier(e) en lycée est affecté(e) exclusivement à ce seul établissement.

On peut imaginer une répartition plus harmonieuse par égard à la charge de travail des personnels de santé. Or, il n'en est rien en Martinique. En sous-effectif, le corps des infirmier(e)s est en grande souffrance tant moral (avec le sentiment de ne pas réussir à faire son travail comme chacun(e) le voudrait) que physique (éloignement des établissements, embouteillages et perte de temps.

Le rectorat a sans aucun doute bien conscience de cela, et, alors que les représentant(e)s des infirmier(e) avaient déjà entamé une discussions libre, sans position arrêtée avec l'ICTR (infirmière conseillère technique auprès du recteur), voilà que nous voyons apparaître au CTA convoqué pour le 19 novembre dernier un point sur la sectorisation des infirmier(e)s avec des affectations déjà faites (certaines maintenues, d'autres modifiées), le tout sans la moindre concertation avec les organisations syndicales représentatives à l'issue des dernières élections professionnelles (le SNICS-FSU majoritaire et la CGTM).

Plus grave, le rectorat proposait de faire voter au CTA un document contraire aux textes puisqu'il déplaçait certain(e)s infirmier(e)s pour les affecter sur des lycées et des écoles de secteur.

La FSU et le SNICS-FSU ont donc écrit au recteur pour lui demander de retirer cette sectorisation qui n'était même pas présentée comme un projet afin qu'il puisse y avoir un véritable dialogue avec les organisations représentant la profession, et tout ceci bien entendu dans le respect des textes. En effet, nous avons aussi le sentiment que le rectorat cherchait à se doter d'un vote sur un document rejeté par la profession, mais qui arrangeait ledit rectorat, grâce au vote possible des autres organisations syndicales majoritaires au CTA<sup>1</sup> mais non représentatives du corps selon les élections professionnelles.

Evidemment aucune réponse à notre demande du rectorat qui – tout le monde le sait – est surchargé de travail et a autre chose à faire que répondre à des organisations syndicales (est-ce bien le cas de toutes ?). C'est en arrivant en réunion que nous avons découvert que le point était supprimé.

---

<sup>1</sup> CTA : comité technique paritaire – organisme où siègent les organisations syndicales élues lors des élections professionnelles en fonction de leur pourcentage de voix et selon le nombre de sièges à pourvoir.

Las ! Quelques jours plus tard : nouvelle convocation à un groupe de travail cette fois, composé de tous les représentants syndicaux du CTA, non plus au CTA, mais à un GT<sup>2</sup>. Or évoquer un GT composé de l'ensemble des syndicats présents dans leurs différentes composantes, c'est obligatoirement noyer le poisson ! C'est offrir la possibilité à certains syndicats non représentatifs d'un corps de peser sur des décisions en opposition avec un mode de fonctionnement paritaire et démocratique.

Le SNICS et la FSU ont donc déposé un préavis de grève du 5 au 20 décembre 2013, en laissant entrevoir une possibilité de prolongation au-delà des vacances scolaires de Noël, dès la rentrée, si la prévalence des organisations syndicales élues pour le corps n'était pas reconnue par le rectorat.

Toujours évidemment aucune réponse mais le GT s'est tenu quasiment sans les autres représentants des autres secteurs et la voix du SNICS a été dûment entendue. Il paraît que le Secrétaire général était tendu en début de réunion... Cela vous étonne ? Pas nous en tout cas et nous finirons bien par faire tomber les masques.

De facto, le préavis, pour nous, est tombé mais nous ne l'avons pas levé, au cas où une nouvelle difficulté surgirait...

**Claudine CAVALIER**  
**secrétaire départementale**  
**SNICS-FSU Martinique**



## 5 DECEMBRE 2013 : grève

La Grève du 5 décembre dernier a été un échec pour la FSU Martinique, puisqu'il n'y avait que 5 manifestants, le secrétaire départemental seul au début de la manifestation, s'étant éclipsé pour aller faire

entendre la voix des personnels de l'éducation dans le rapport sur le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles Martinique 2011-2015 élaboré par la Région.

Les raisons de cet échec sont multiples :

- Précipitation du côté des organisateurs (CGTM rejoints par l'UNSA puis par la FSU)
- Relents de 5 février 2009 où l'on sent la Martinique bien plus frileuse que la Guadeloupe ;
- Dispersions des militants, le SNICS-FSU ayant déjà décidé depuis bien plus tôt de sa journée de grève le 5 décembre, sur un mot d'ordre national, et ayant déjà obtenu une audience avec la rectrice appelait à manifester au rectorat. **Cette mobilisation du SNICS-FSU a tout de même été bien meilleure que celle de la FSU selon les estimations de nos camarades.** C'est même la preuve que la colère gronde dans le premier degré, à juste titre !
- Difficulté à mobiliser les collègues des lycées et collèges en pleine ligne droite avant les conseils de classe, et déjà touchés de plein fouet par les réunions parents-professeurs.

En même temps, la FSU pouvait-elle être en dehors d'un mouvement intersyndical dont les mots d'ordre en matière d'éducation, particulièrement nombreux et généraux, ne pouvaient qu'emporter l'adhésion de la profession ? Face à l'offensive sans précédent de Peillon et du gouvernement Hollande, sur nos métiers, pouvions-nous rester de marbre ?

Sans doute pas. Notre voix, même faible, a été entendue. Il faut maintenant qu'on l'entende de plus en plus et que nous arrivions à faire reculer ce gouvernement qui, aux abois, devient dangereux par son caractère imprévisible pour faire passer ses réformes (dans quel but après tout quand la fracture n'est pas totale avec celles de parti plus discutables ?), comme on vient de le voir avec le rapport sur l'intégration...

Un mouvement de protestation se construit dans le temps et la pression doit se faire sentir si nous ne voulons pas voir nos métiers disparaître tels qu'ils sont actuellement. Car, si nous tenons à ces métiers que nous avons choisis, ce n'est pas par conservatisme comme certains membres du gouvernement cherchent à le faire croire pour nous discréditer, c'est tout simplement parce que nous savons qu'ils sont nécessaires à la construction d'une jeunesse de plus en plus déstabilisée par ce monde moderne ; c'est parce que nous sommes aussi attachés à une idéologie de la formation du citoyen, battue en brèche par la droite

<sup>2</sup> GT : groupe de travail.

mais aussi par la gauche, donc par le pouvoir dès qu'il s'installe.

Nous recommencerons, promis juré ! Mais il faudra que vous soyez plus nombreux !



**Serge BACLET**  
**Secrétaire Départ. Adjoint**  
**FSU Martinique**

## **CPGE : où quand un arbre cache une forêt !**

*Le récent conflit entre le ministre et les classes prépas a tourné largement à l'avantage des collègues et de leurs élèves et Vincent Peillon a fini par reculer sur ce dossier en prenant acte de la mobilisation particulièrement forte des enseignants mais aussi des élèves de classes prépas.*

### **Une dénonciation pratique de l'élitisme**

Heureusement car, derrière cette entreprise, se cachait bien plus que la pseudo-dénonciation de mandarins. Nous vivons en effet une époque où bien des individus, loin de se renseigner, de peser le pour et le contre de ce qu'on leur dit, de chercher à comprendre le pourquoi des choses, sont persuadés que tous les profs – voire tous les fonctionnaires ! – sont des nantis. Alors encore plus lorsqu'ils enseignent en prépa.

Ce sont souvent les mêmes qui vilipendent les lycées élitistes au motif qu'ils ont, eux, en charge des élèves difficiles. Mais ils mettent leurs enfants dans ces établissements « élitistes » et s'empressent de postuler pour ces mêmes établissements dès qu'ils ont le nombre de points nécessaires.

### **Le fondement républicain de l'élitisme.**

Les vraies questions qu'il conviendrait de se poser sont d'un autre ordre.

Par exemple pourquoi des différences de niveaux ? Sommes-nous égaux devant l'intelligence, l'abstraction, la musique, la danse, le sport, le travail manuel, etc, etc...  
Ensuite, arrive-t-on, à réduire ces inégalités ? Comment ?

On comprendra ainsi que – contrairement à ce que certains charlatans essaient de faire croire – l'enseignement ne peut pas tout, mais presque tout...à condition d'y mettre les moyens. Or depuis des lustres,

on enlève les moyens et les établissements, le rectorat, les services administratifs se vident de personnels. La diversité des disciplines – qu'on a opposées en termes d'importance ce qui est idiot – a pour fondement tout à la fois de donner à chaque élève une culture relativement complète qui devait compenser les inégalités issues de leur milieu social.

Face à la massification voulue par le monde politique, sous la pression des partis de gauche et des parents, les gouvernements ont vite renoncé à élever le niveau de tous. Il était en effet, même pour un gouvernement de gauche, tellement plus facile de baisser le niveau pour permettre à tout le monde de passer !

### **L'excellence, une simple figure de rhétorique**

De là sans doute le détournement majeur du slogan de l'école pour tous. De là les attaques contre le redoublement qui ne sert à rien. Mais en même temps, qui s'est occupé une seule fois de définir le rôle de l'école ? Lire, écrire et compter ? Mais n'est-ce pas la fonction de l'école primaire ? Et au-delà ?

En réalité, chacun a pu constater au fil des années, que l'abaissement du niveau des élèves va de pair avec une transformation de nos tâches. Polyvalence est en quelque sorte le maître mot, associé aussi à obéissance voire soumission aux BO et à la hiérarchie. Le prof, le conseiller d'orientation, l'infirmière, l'administratif, tous nous devenons des objets, tout comme les élèves qu'on fait semblant de placer sur un piédestal mais qu'on se contente de garder le plus souvent transférant peu à peu au secteur privé les élèves qui réussissent.

Car au bout du compte, et c'est là qu'intervient la bataille des collègues de CPGE, plus les élèves sont faibles, plus l'école se transforme en garderie, et plus nous sommes, les uns et les autres trop payés. La chasse au pseudo gaspi a commencé depuis bien longtemps : on limite l'accès à l'agrégation, on fait entrer à l'université des professeurs certifiés dont les heures d'enseignement sont bien sans commune mesure vis-à-vis de celles des professeurs dont la fonction essentielle est la recherche.

Dans ce vaste démembrement de l'éducation nationale, qui a commencé en 2003 – en réalité mais en zigzag dès la réforme Haby – on évacue peu à peu les spécialités et on cherche à robotiser le fonctionnement de l'éducation nationale : fini le prof libre, apte à se conduire. On met en place des barrettes, des progressions qui standardisent l'enseignement en déclarant sans ambages qu'on travaille pour l'excellence.

### **Un temps nouveau ?**

Derrière l'attaque contre les profs de CPGE, derrière la réforme des rythmes scolaires et les tentatives de



suppression des cpe, celle aussi des conseillers d'orientation, les menaces contre les infirmières scolaires, c'est toute l'éducation nationale telle que nous la connaissons qui s'effondre. La surcharge de travail des personnels est telle qu'ils ne peuvent décemment plus faire face. Le but ultime est de les transformer en gardien d'élèves dont on n'attend nullement qu'ils accèdent à un métier par le biais d'un acquis général puis professionnel. Parce qu'on sait qu'il n'y aura pas de travail, on transforme l'école pour éviter les incendies de voitures dans les cités, ou du moins les limiter.

Dans cette optique, le statut des personnels fondés sur la loi de 1950 est directement visé notamment la forme d'une annualisation de notre temps de travail. Nous ne devons plus tant d'heures sous forme de maxima de service (on peut faire moins), on veut nous contraindre à devoir tant d'heures à l'année.

### **Un prof nouveau ?**

Qu'on y prenne garde, la transformation est de taille et tant à ouvrir la porte à d'autres modifications.

Que les uns et les autres prennent un papier et calculent. On promet aux certifiés 1607 heures par an. Cela aboutit à combien par jour (365 jours par an) ou par mois (12 mois) et par semaine (4 semaines par mois) ? C'est effarant. Comptez 3 mois de vacances et rajoutez donc les heures non faites et vous verrez que le total est écrasant. Autrement dit, derrière les horaires et les salaires des profs de CPGE, c'est en fait tout notre fonctionnement qui est touché. En d'autres termes, l'enseignement devient impossible mais notre présence en établissement est permanente. Impossible aussi d'avoir 3 mois de vacances car la durée hebdomadaire légale de travail serait dépassée. On le voit, alors que les 3 mois de vacances des enseignants n'existaient que parce qu'il fallait permettre aux enfants de retourner aider leurs parents aux travaux des champs, et que les enseignants n'étaient pas payés pendant ce temps ; alors que le salaire de 12 mois ne correspondait en fait qu'à un salaire de 9 mois étalé sur 12 ; le tour de passe-passe permet de faire travailler les enseignants 12 mois avec au plus 1 mois de congé payé. Si l'on tient compte des petites vacances, nous y sommes. Le rythme scolaire n'est plus ponctué par l'année scolaire marquée par les « grandes vacances », mais par une enfilade monotone de vacances dont la durée est quasi équivalente.

Curieusement, ce nouveau temps scolaire coïncide tout à fait avec le « bain » scolaire, celui qui résulte de l'absence programmée de redoublement et qui aboutit à sortir de l'école après un bain de x années.

### **Une société nouvelle dont nous ne voulons pas.**

Le sens de cette école est de subordonnée en réalité le savoir au savoir-être. Formule qu'on a déjà vue bien des fois, notamment par certains comme Allègre. L'important n'est pas d'apprendre pour l'élève mais de pouvoir apprendre...comme si on apprenait sans savoir ! Simplement, ce savoir-être, au sortir de l'école, ne sera pas autre chose que socialisation. L'école de la République se transforme en simple lieu de socialisation, se moquant des inégalités, qu'on accepte d'emblée comme des données incontournables de la société.

Voilà pourquoi, l'atonie de nos collègues, écrasés de travail, de difficultés dans leur classe, doit être combattue pour repousser cette offensive sans précédent sur nos statuts, mais au-delà de la transformation de l'école, c'est la transformation de la société dans laquelle nous vivons qui est en jeu.

**Françoise PARACLET**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**



## **CDI & NON-TITULAIRES**

L'Etat a été mis au banc des accusés pour sa politique à l'égard des contractuels dans la fonction publique. La [loi du 12 mars 2012](#) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels, dite loi Sauvadet a pour fonction de proposer de résorber une situation inacceptable que l'on ne tolère pas dans le public mais que l'Etat patron ne se gêne pas pour appliquer.

Dès lors, deux axes sont proposés :

- l'un, la titularisation des contractuels, mais avec des conditions drastiques ;
- l'autre, la « cédésation » de tout contractuel dont le contrat est renouvelé et qui a déjà 6 ans d'emploi comme contractuel ou vacataire.

Tout ceci est indiqué ici dans les grandes lignes car, les textes dans le détail sont plus compliqués. Ainsi pour pouvoir accéder à la titularisation un certain nombre de clauses que les syndicats tentent de faire sauter, comme le fait d'avoir été employé à 70% du temps plein du poste, ou bien l'année de référence pour apprécier cet emploi à 70%.

## Un projet ambitieux

A partir de la rentrée scolaire 2013, les écoles de dix communes de la Martinique sont entrées dans l'ère de la refondation.

Selon les estimations les plus récentes, entre 20 et 25% des élèves, en France hexagonale, sont également concernés par cette réforme d'envergure.

De quoi s'agit-il, au fait ? Pour le grand public, il s'agit « simplement » d'un retour à l'école du mercredi ou du samedi. En réalité, la « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République » est bien plus ambitieuse, ce dont un syndicat d'enseignants comme le SNUipp-F.S.U Martinique, devrait – a priori – pouvoir se réjouir.

Rappelons d'ailleurs, qu'à l'origine de cette loi, il y a un engagement de campagne du candidat François HOLLANDE : « Dans l'intérêt de nos enfants, je reverrai les rythmes scolaires qui n'ont aucun équivalent en Europe. »

M. Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, avait ainsi la ligne directrice de son action.

Sans entrer dans les détails, on peut dire que la philosophie générale de la refondation est de « lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative » avec, en guise de supplément d'âme (?), le retour à la morale laïque.

Encore une fois, le programme est séduisant. Qu'en est-il des principales mesures concrètes, outre le retour aux neuf demi-journées de classe ?

Pour l'école primaire, on citera :

- « Plus de maîtres que de classes » (dont notre syndicat est le véritable inventeur et promoteur depuis plus de dix ans.)
- L'apprentissage d'une langue étrangère dès le Cours Préparatoire.
- La redéfinition des missions de l'école maternelle.
- La mise en place des PEDT, Projets Educatifs Territoriaux, qui demandera aux communes une gestion plus exigeante du temps dit « péri-éducatif » ; comprendre, les activités artistiques, culturelles et sportives.

Une autre mesure phare est la reconstruction de la formation professionnelle de tous les enseignants avec la création des E.S.P.E (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education.)

Il va de soi que le simple énoncé de ces mesures, dont plusieurs ne font pas nouveauté, est une chose. Leur traduction sur le terrain en est une autre qui passe nécessairement par la vigilance et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires de cette grande cause, tant il est vrai que l'on ne sort pas aisément de certaines habitudes.

Le 22 juillet 2013, Marylise Lebranchu, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et la fonction publique, donne l'ordre de systématiquement transformer un CDD en CDI en cas de renouvellement de tout fonctionnaire qui aurait atteint 6 ans d'ancienneté en CDD, quelle que soit la durée horaire hebdomadaire dudit CDD.

A une telle lecture, on imagine que le rectorat de la Martinique destinataire en principe de la circulaire de madame Lebranchu comme tous les préfets et toutes les administrations, a pris toutes dispositions pour vérifier son contingent de contractuels en CDD et l'ancienneté de chacun pour établir la liste des Cédésiables dès la rentrée. Et pourtant ! Combien sont-ils à avoir cru à la rigueur du rectorat et à se retrouver encore en CDD ? Il y a heureusement des responsables de services et des petites mains honnêtes, qui vous répondent que vous n'avez peut-être pas le compte d'années, ou que vous n'aviez pas 70% d'un temps plein, ou – si vous avez de la chance – que vous devez être basculé en CDI à compter de tel mois mais que le rectorat attend le mois de décembre pour faire le décompte et gérer tous les contractuels « cédésiables », faute de personnel disponible.

Au fond on baigne dans l'escroquerie. Car, les réponses qui sont faites sont généralement erronées – les 70%, par exemple, d'un temps complet ne concernent pas le passage en CDI mais la titularisation ! Le calcul du nombre d'années prises en compte est grossièrement faux car on refuse de tenir compte des années de vacation au motif qu'elles ne sont pas comptabilisables en contradiction avec la loi du 12 mars 2012 !- . Et, l'un dans l'autre, nous voici arrivés en janvier et il ne s'est rien passé.

Mais, à laisser passer le temps, vous vous retrouvez forclos, et n'avez plus de recours juridique pour obtenir ce damné CDI...Quant au rectorat – celui des hautes sphères – il peut jubiler, sachant que les contractuels enseignants à l'année, voient leurs contrats antérieurement établis du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, en contrat excluant les vacances scolaires : deux mois d'économie, qui dit mieux ?!

Tout cela pour dire qu'il faut prendre son destin en main et consulter le service juridique de votre syndicat, voire celui de la FSU et ne pas hésiter à porter l'affaire devant le Tribunal Administratif.

Quant à ces contrats qui s'arrêtent au 30 juin, nous avons la réponse. Mais chut.....

Et si vous veniez en discuter avec nous ?

**Yvon JOSEPH-HENRI**  
**Secrétaire départemental FSU Martinique**  
**Responsable secteur juridique**

## Une stratégie incertaine ?

La mise en œuvre imminente des premières phases « de terrain » de la refondation, a laissé à de nombreuses personnes un sentiment d'impréparation voire de précipitation de la part du gouvernement, même si au ministère on met en avant les diverses consultations qui ont eu lieu préalablement.

- Les enseignants, notamment, se sont étonnés qu'aucun bilan de l'efficacité – ou de la non-efficacité – des Programmes de 2008 (qui nous régissent encore jusqu'à nouveau décret) n'ait été tiré. Il est pourtant bon de savoir d'où l'on part quand on veut aller loin...
- Par ailleurs, on a conclu, un peu vite selon nous, que la coupure du mercredi était démobilisatrice pour les écoliers et donc néfaste à l'apprentissage. C'est le point de vue de certains chronobiologistes ; pas de tous. Ajoutons qu'il n'était pas inopportun d'entendre la parole des enseignants sur ce sujet. Il n'est pas acquis que leurs souhaits, qui pouvaient diverger, aient bénéficié de toute l'attention nécessaire.
- L'existence d'un « fonds d'amorçage », en principe de 90 € par élève, pour les communes intégrant le dispositif dès la rentrée 2013 et prolongé en 2014 est un arbre qui cache bien mal la forêt des acrobaties financières et organisationnelles auxquelles devront se livrer un grand nombre d'entre elles. La meilleure preuve en est, qu'au bout du compte, plus des deux tiers des édilités de notre académie ont choisi de remettre à 2014, en attendant sans doute d'y voir un peu plus clair...
- Dans le droit fil de ce qui précède, on pourrait aboutir à cette situation paradoxale où une commune se trouverait contrainte de proposer une journée encore plus longue que celle qui existe actuellement, parce qu'elle aura voulu orchestrer au mieux les différents temps de l'enfant-élève, tout en tenant compte des possibilités de son personnel ou des transports (c'est le cas aux Anses d'Arlets).

(Le ministre doit en être conscient puisque, par dérogation, on peut avoir jusqu'à deux journées hebdomadaires comptant jusqu'à six heures d'enseignement !)

- Pour les enseignants dits « titulaires-remplaçants » qui pourraient être amenés à travailler et le mercredi et le samedi, si les deux ou trois communes où ils exercent n'ont pas retenu la même neuvième demi-journée, le gouvernement prévoit de légiférer pour que les heures supplémentaires effectuées puissent être récupérées. Ainsi, on se dirige vers des statuts différents pour les fonctionnaires de l'Education Nationale.
- Enfin, les conseillers de M. Peillon auraient dû lui suggérer d'éviter de donner l'impression de

« déconnecter » la question de la demi-journée supplémentaire du reste de la réforme, sur fond de controverse économique-sociétale, de surcroît.

La durée de la journée de classe est certes importante, mais ce que l'on y fait et comment on le fait l'est encore davantage.

## Oui à la refondation vraie !

Pour commencer, il conviendrait d'éviter d'ériger en dogme, le principe du retour aux neuf demi-journées de classe par semaine. Même si le SNUipp-F.S.U, avec d'autres, avaient à l'époque (en 2008), dénoncé le véritable coup de force qui avait abouti à la suppression de la classe du samedi, il ne suffit pas de révoquer cette mesure pour être entièrement dans le vrai. Donner à penser que le mal de l'École en France, en général et en Martinique, en particulier, viendrait principalement d'un mauvais équilibre de la semaine de classe et des périodes de vacances est un peu facile.

La fatigue des enfants, leur fatigabilité aussi, a des causes plurielles qui n'échappent pas au moins doué des sociologues amateurs...

L'intérêt pour le savoir de type scolaire, c'est-à-dire de nature encyclopédique dans la bonne vieille tradition française, s'est considérablement désagrégé et il n'est pas certain que la tentative de séduction par le numérique – louable en soi – aboutisse.

Cela ne signifie pas que tout est perdu mais que les certitudes d'hier doivent être revisitées ou tout simplement abandonnées. Ce gouvernement a vu juste en voulant refonder l'école mais y mettra-t-il vraiment le prix humain et financier comme il l'annonce ?

En tout cas, nous au SNUipp-F.S.U- Martinique, croyons à l'audace de bousculer les choses, en commençant par une formation initiale des enseignants s'étalant sur un minimum de quatre années afin d'embrasser la totalité des aspects de ce « nouveau métier », pour parler comme Philippe MEIRIEU.

Une meilleure prise en compte des réalités locales lors de l'élaboration des futurs programmes pour que, par exemple, la « Langue Vivante Régionale » (le créole) assume pleinement sa place, de la Maternelle à l'Université. Ce qui ne peut être que bénéfique pour l'apprentissage des langues étrangères.

Donner aux territoires, qui en ont souvent la compétence ... sur le papier ! – les moyens de faire vivre d'authentiques projets éducatifs. Des talents peuvent s'y révéler et, au-delà, des réussites s'y ancrer. La scolarisation des moins de trois ans, qui doit aussi être lancée à la rentrée alourdit les budgets des mairies qui probablement ne pourront la réaliser. Ces élèves, auront-ils des rythmes adaptés, du matériel adapté, des personnels qualifiés et en nombre suffisant ?

**Enfin, le SNUipp-FSU Martinique demande la suspension du dispositif des nouveaux rythmes car les effets attendus ne sont pas au rendez-vous. Nous demandons qu'il n'y ait pas de généralisation à la**



**rentrée 2014 et réclame que de vrais discussions s'engagent pour faire évoluer le texte sur les rythmes et la scolarisation des plus jeunes.**



**Régine BELLAY**  
**Secrétaire départementale**  
**pour le**  
**SNUIPP MARTINIQUE**

## **Petits scandales très ordinaires à Edouard Glissant**

Tout le monde sait que l'hygiène est le maître mot des services de restauration, et tout particulièrement des cantines. Et pourtant !..

La cuisine du collège Edouard Glissant est essentiellement destinée à récupérer des repas établis à l'extérieur, simplement conservés, voire réchauffés pour être distribués aux élèves et aux commensaux.

Jusqu'à cette convention passée entre Edouard Glissant et Petit Manoir, c'est la caisse des écoles du Lamentin qui livrait les repas au collège le plus gros de la Martinique. Le coût était paraît-il trop élevé, et le contrat remplacé par une convention – dont semble-t-il les membres du CA n'ont pas eu communication, voire les agents concernés ! – entre les deux établissements ci-dessus cités.

Les repas sont donc préparés à Petit Manoir et livrés à Edouard Glissant. On sait pourtant que le transport des repas – ne serait-ce que d'une chambre à l'autre à l'intérieur d'un hôpital – nécessite un matériel spécialisé pour maintenir le chaud et le froid et éviter les pollutions microbiennes. Pourtant il semble que les services vétérinaires autorisent les liaisons chaudes sur moins de 3 kms dans de telles conditions, les cuves étant placées dans des bacs isothermes pour le transport. Ceci dit, les cuves sont lavées au jet avec un tuyau de jardinier, posées à la verticale sur des tables tandis que les pieds des personnels baignent dans une eau saumâtre. Et les aliments sont transportés dans ces plats, à l'intérieur d'un véhicule du conseil général qui pourrait servir aussi bien au transport de matériaux, ou de n'importe quoi d'autres dès lors que cela serait nécessaire. Chaîne du chaud ? Nous, on veut bien, mais on doute... !

Un agent est chargé de conduire le véhicule. Mais comme la confiance règne, seule une copie de la carte grise lui est remise...ce qui lui a valu un premier sermon des gendarmes qui l'ont arrêté avec menace de verbalisation s'il était repris. On lui a promis

l'original...qu'il attend toujours, jusqu'au prochain arrêt !

Comment sont préparés, comptés et distribués les repas ? On imagine que des normes président au comptage des repas...mais là encore, on doute. Les témoignages laissent plutôt entendre qu'au lieu de grammage, on utilise la louche.

Le Conseil général, lui nous assure que ce n'est pas vrai. Dont acte. Mais nous demandons au Conseil général de nous expliquer comment il le sait !

Trouvant que le coût des repas fournis antérieurement par la Caisse des Ecoles du Lamentin était trop élevé, le collège a passé une convention avec le Lp Petit Manoir pour que ce dernier fournisse les repas...à un prix très inférieur nous dit-on. Dans la cuisine on nous dit que les commensaux paient 4.50€, et qu'on ne commande pas de repas pour eux : on se sert sur les repas des élèves. Et si on n'a pas assez, qu'à cela ne tienne, on envoie acheter un sandwich dans un lolo du coin.

Vues de l'esprit nous indique, là encore le Conseil Général. Et là encore, nous ne sommes pas contrariés. Simplement on demandait à ce que ce soit vérifié sérieusement...

Mais les élèves – et leurs parents ! – ont le dos large et de la générosité à revendre. La rumeur laisse entendre que nombreux sont ceux qui mangent sur les repas des élèves, certains se faisant même porter des plats pour leur repas familial du soir...

Après nos demandes d'éclaircissement, le Conseil général nous indique que conformément à la réunion du 19, où il l'a reconnu, le chef d'établissement a mangé au premier trimestre. Et ce chef d'établissement s'est empressé de nous présenter mercredi 29 janvier à l'issue de la réunion d'information syndicale que les SGAFP-CGTM et FSU tenaient avec le personnel concerné, un lot attaché de tickets de restauration. No comment..

Alors on va préciser deux ou trois choses pour que tous aient le même niveau d'information. Personne n'a de privilège de droit de repas ! Seul l'intendant a le droit de goûter...pas de manger ! On comprend qu'il doit vérifier suppose-t-on la qualité du repas puisque c'est lui qui commande et paie. Le chef d'établissement, il n'a aucun droit de repas. Encore moins la famille de qui que ce soit ! La seule à avoir le droit de manger, c'est la cuisinière comme l'a précisé Roméo Agricole secrétaire académique adjoint de la SGAFP-CGT. Faut-il aussi rappeler que le personnel logé ne peut utiliser les services des agents contractuels pour tondre les pelouses. Après tous les époux Tiberi n'ont-ils pas été inquiétés pour l'utilisation indue de personnel de maison, ou d'un chauffeur ?

On dira que nous sommes malveillants, que nous colportons des ragots ! Qu'à cela ne tienne. Après tout, il suffit de vérifier. Seul problème : qui peut vérifier sinon la Cour des Comptes ou la justice ? On comprend pourquoi tout ceci crée de l'agitation, car à fouiller, on risquerait de trouver des cadavres, des disparitions de matériels. Mais tout ceci ne peut être que malveillance !

Bref. Une réunion a eu lieu le lundi 13 janvier à l'initiative d'une intersyndicale SGAF-CGTM et FSU Martinique, en présence de représentants du Conseil Général, de la direction de l'établissement y compris la gestionnaire et du gestionnaire de Petit Manoir bien connu du SNES et de la FSU depuis les contrats aidés. A notre grande surprise, était présent deux représentants du syndicat A et I de l'UNSA venus soutenir les deux gestionnaires présents. Après tout il n'était pourtant nullement question d'une mise en examen.

Cette réunion a permis de souligner les maltraitances dont sont l'objet certains membres du collège dès lors qu'ils ne se plient pas à « l'esprit maison ».

Plats de 17 kg vide (voire remplis de nourriture !) à manipuler par la cuisinière victime de nombreuses vexation à Petit Manoir et à Edouard Glissant au point qu'elle a sombré en dépression. Il faut dire qu'on la tient à l'écart malgré son grade de maître ouvrier. On préfère la contourner pour passer les ordres à une contractuelle peut-être plus docile du fait du statut.

Au placard aussi cette secrétaire qui a osé se plaindre du bruit. On l'a envoyé dans un bureau tout au fond et on a fermé la porte de communication. Bon débarras ! Nous avons donc – les syndicats commanditaires de cette rencontre du 13 janvier – demandé que cessent ces harcèlements, que cessent les sauteries privées qui semble-t-il n'existent aux dires des responsables que dans nos esprits... et dans ceux des témoins. Que l'on revienne à la légalité et à la rigueur en ce qui concernait les repas.

Promis juré, on rentre dans le rang nous a-t-on répondu.

Las ! On a continué à festoyer tranquilles ! et soudain une affiche est apparue, se référant « aux textes » (sic !) pour interdire aux agents de manger dans la salle des commensaux quand ils ne paient pas leur repas. Idem pour les profs. Sauf que les personnels doivent avoir une salle de repos pour manger, et y disposer d'un minimum de commodités : mobilier, réfrigérateur, micro-onde. Or la salle qui est attribuée aux agents, manifestement, ne répond pas à la législation du travail puisqu'il n'y a pas de courant et que l'on y subit les bruits violents du fait d'une absence de plafond et d'un toit supérieur partagé avec le gymnase... Bruit, chaleur, exiguité, absence de courant... Bref le chef

d'établissement mériterait d'être poursuivi pour un tel traitement et une entrave manifeste à la législation du travail.

Du coup, un préavis de grève a été lancé conjointement auprès du recteur et du conseil général. Durée : 15 jours. Date de début : 3 février ! Aussitôt mobilisation du Conseil Général (le rectorat aussi mais plus lent...). Réunion ce vendredi 24 janvier qui permet d'acter les choses suivantes :

- transformation d'une salle de 15 à 20 m2 en salle de repos (point d'eau, Electricité, climatisation, télévision) pour répondre aux besoins des agents. Le matériel adapté y compris en tables, fauteuils sera livré plutôt en juillet. Mais la salle ouvrira vite, pour Pâques. Le matériel adapté sera livré pour la rentrée scolaire 2014-2015.
- La salle de repos ancienne sera isolée du bruit pour la rentrée scolaire 2015-2015 et climatisée, l'électricité rétablie et un mobilier plus adapté à l'exiguïté de la salle sera fourni.
- En attendant, la note du chef d'établissement deviendra caduque : le personnel remangera dans la salle des commensaux.
- Installation d'un téléviseur dans chaque salle fournie par le conseil général,
- Installation d'un poste informatique dans la plus petite salle, ledit poste ayant été fourni déjà par l'attribution d'une subvention à l'établissement
- Film anti soleil dans la petite salle ainsi que branchements eau, électricité, internet, et tv.

Autre problème : les rats. Le collège est envahi par les rats. Résultat, on a fait distribuer partout des grains...en attendant que des élèves les mangent ou qu'ils polluent involontairement des aliments puisqu'on en met en cuisine !

Sans compter que le personnel n'est pas vacciné contre la leptospirose...On oublie que la maladie tue : l'agent chef du lycée Schœlcher est décédé pendant les grandes vacances de cette maladie colportée par les rats...

La menace d'un droit de retrait a permis d'avancer sur le dossier : intervention du Conseil Général pour un traitement énergique pendant les prochaines vacances ou pendant la fermeture de l'établissement, vaccination de tous les agents...

Le représentant de la FSU a mis en évidence le comportement curieux du chef d'établissement ou de sa direction ce qui revient au même en présence du Conseil général :

- On lui proposait un contrat aidé pour soulager la cuisinière : il refuse. Mais il accuse le Conseil général d'avoir refusé. En face pourtant des représentants de la collectivité qui

attestent de son refus il déclare qu'on s'est mal compris.

- On proposait de remplacer la climatisation<sup>3</sup> morte d'un agent qui fait vraiment tout dans l'établissement : il refuse. Là encore on le confronte à ses interlocuteurs du Conseil général. Après tout c'est ce même agent auquel on refuse la carte grise du véhicule qu'on lui donne à conduire...

Un protocole sera donc établi par le Conseil Général, signé des différentes parties pour acter les avancées. Ce qui permettrait de lever le préavis concernant le conseil général mais non le rectorat dont nous attendons l'enquête...et les conclusions.

En attendant : l'intersyndicale FSU et SGAFP-CGTM, a tenu une heure d'informations syndicale avec les agents dans le collège mercredi 29 janvier à 9 heures. Cette réunion a permis d'informer les personnels des avancées obtenues pour eux mais aussi de tenter de crever des abcès et des antagonismes : cela a permis à plusieurs d'évoquer les harcèlements dont ils font ou ont fait l'objet.

De son côté le rectorat a convoqué le chef d'établissement qui a remis aux syndicats signataires du préavis de grève une convocation pour le jeudi 30 janvier que nous avons dû décliner CTA oblige et impossibilité de se libérer pour d'autres du fait d'une proximité trop grande. A cette réunion devaient participer selon le rectorat : Monsieur David Ursulet, proviseur à la vie scolaire, entouré de Mme Ghislaine Midas, conseillère de prévention académique, et de M. Abel Bonheur, inspecteur santé et sécurité au travail. Après quelques péripéties – intervention auprès de la rectrice – cette réunion aura lieu sur convocation du principal le 03 février alors même qu'une réunion d'information syndicale est prévue à 11h...

Malgré des tentatives dilatoires, les syndicats restent confiants...malgré le sentiment qui est le leur d'un climat détestable de petits chefs, de clans et où finalement le chef d'établissement ne semble ni avoir d'autorité, ni tenir à en avoir. En même temps, ce qui nous apparaît aussi comme une dilution de responsabilité des autorités de tutelle livre les personnels à la vindicte de chefs. Est-ce encore acceptable au XXIème siècle ?



**Yvon JOSEPH-HENRI**  
Secrétaire Départemental  
FSU-Martinique

<sup>3</sup> Curieusement, la gestionnaire prend la parole pour évoquer la situation désastreuse de la climatisation pour les profs ... pour opposer la clim proposée à un agent au motif que le pédagogique est dans un état désastreux. Outre le caractère scandaleux consistant à chercher à opposer les catégories de personnels, qu'ont fait gestion et direction pour remplacer les climatiseurs des salles de classe ?

## PS

Curieusement, nous apprenons que le Syndicat A et I Unsa a appelé juste après la réunion d'information syndicale que les syndicats SGAFP-CGT et FSU ont tenu avec les agents, à une AG extraordinaire. Le mail d'invitation indique que « *La gravité de la situation nécessite que l'on se réunisse en urgence afin que tous soient informés de ce que vivent les collègues et que l'on arrête des décisions pour l'avenir* ». En fait il s'agit de ce que subissent – si nous avons bien compris, les gestionnaires ! ». Afin de garder la situation en main nos camarades de A et I ont décidé de serrer la vis (un peu plus !) des agents...et de venir manifester devant Ed. Glissant lundi 3 février, jour où une délégation du rectorat doit être reçu avec les syndicats signataires du préavis de grève par le principal au collège. A croire que les gestionnaires auraient peur ? Mais de quoi ? A moins que la provocation ait pour but de détourner l'attention des vrais problèmes....

## CONFERENCE DE PRESSE

*Vendredi 20 décembre, la FSU a tenu sa première conférence de presse de l'année.*

*Le SNES, le SNESup, le SNUIPP, le SNAC, le SNICS étaient représentés, ainsi que le secrétaire départemental. La presse (RCI, RFO radio, ATV, France Antilles) a assuré une couverture médiatique suffisamment bonne pour qu'on se félicite de ce temps fort de l'action syndicale. Le SNUPDEN, le SNEP étaient absents.*

Ce fut un temps fort permettant de dénoncer la poursuite du démantèlement de l'Éducation nationale en Martinique. Autre thème : celui de l'université et des attitudes gravissimes de la part de professeurs au comportement de voyous à l'encontre d'une Présidente élue en toute démocratie. Enfin les menaces de liquidation des petits corps ont aussi été soulignées – Copsy, Infirmières... –....



**Yvon JOSEPH-HENRI**  
Secrétaire Départemental FSU

## Le CNDP : un services public ?

Le Centre National de Documentation Pédagogique, service public est devenu une

entreprise d'édition de ressources numériques gratuites et payantes répondant aux demandes des "clients" de la communauté éducative. Outil fer de lance de la diffusion de la culture numérique à l'école - ce qui est plutôt positif - ses objectifs sont adossés à ceux d'une économie de la connaissance qui fait primer les rigueurs de la gestion du personnel et des finances et la participation à des opérations ponctuelles sur des objectifs éducatifs mûrement réfléchis. Le savoir est devenu une marchandise. La politique de numérisation aveugle marginalise les cultures minoritaires et si l'on y prend garde risque d'accentuer l'acculturation des élèves "de la diversité" Un fonds patrimonial précieux et fragile doit être mis à l'abri des rouleaux compresseurs d'une modernité mal adaptée. Pour l'avenir de notre jeunesse. Nous y veillerons.



**Marie-Berthe EMMANUEL**  
**Secrétaire Départementale**  
**du SNAC-FSU Martinique**

## SNAC : Culture ? Quelle culture ?

La culture est mise à mal en Martinique aussi. Témoin ce qui se passe au CRDP et les menaces qui planent sur les livres qu'on remplace peu à peu par l'informatique, puisqu'on entre dans la mode utile mais pas au point tout de même de se débarrasser des livres voire du fonds caribéen, amassé par certains collègues du SNAC, et dont on trouve qu'ils gênent... Résultat : on a fermé il y a bien longtemps déjà l'antenne qui les abritait !

Sans doute, le livre a vécu, mais qui ne se souvient du contact profondément intime du lecteur et du livre, de la manipulation de ce dernier, de l'attente merveilleuse de le tenir dans sa main avant de l'ouvrir ou de le feuilleter. Sans doute perdons-nous quelque chose. Et il faut dire que la marchandisation du service public se moque bien de nos vécus, de nos souvenirs dès lors qu'ils ne sont pas matière à profit financier.

Faut-il s'étonner de ces abandons en Martinique lorsqu'on découvre que des manipulations scandaleuses ont peu avoir lieu sur le dossier d'une de nos collègues ?

Ainsi, notre collègue du SNAC qui, brutalement et rétrospectivement, en consultant son dossier, découvre qu'elle a été installée dans un corps étranger à son cursus (PEGC), puis un beau jour, qu'on l'a réintégré

dans son corps d'origine qui n'aurait jamais dû changer.

De là des interrogations que nous partageons. Mais peut-être que cette rétrogradation, permettait de nommer en ses lieu et place quelqu'un de moins gradé qu'on a ainsi favorisé ? Peut-être cela permettait-il de faire glisser devant elle une personne à laquelle elle faisait de l'ombre, et qui sans doute se révélait plus docile.

Naïve, c'est ainsi que notre collègue se définit au long de sa carrière, elle qui a toujours cru que l'administration n'était qu'un long fleuve tranquille ! Détrompez-vous ! L'administration, surtout lorsque les services sont petits, que l'environnement de réseau est particulièrement dense, et où les comportements peuvent être quasi mafieux, l'administration n'est rien d'autre qu'un nœud de vipères. Et malheur aux naïfs qui s'y laissent prendre.

Car, notre collègue en découvrant ce scandale, s'imagine qu'en attirant l'attention de sa hiérarchie nationale, obtiendra une explication. Elle écrit donc au directeur du CNDP. Sans réponse...

Par chance, il s'annonce en Martinique : la FSU appuie la demande de notre collègue d'être reçue pour obtenir enfin des éclaircissements sur ce dossier. Las ! Le grand patron ne daigne même pas répondre, mais en plus, tout bien réfléchi, il préfère (par peur du chikungunya ou de la dengue ?) faire sa réunion par vidéo-conférence. Et puis, il s'agit moins des personnels que de définir les orientations du CNDP.

Mais peut-être est-on déjà dans la virtualisation totale et considère-t-on les individus, ceux qui font marcher les services, ces soutiers de la République, comme des zombies informatiques qui ne comptent plus pour rien, des zéros et des uns en langage binaire...

On lui reposera cependant la question, au sens moyenâgeux du terme !



**YVON JOSEPH-HENRI**  
**Secrétaire académique**  
**FSU Martinique**

\*\*\*



## SNICS - SECTORISATION

Au CTA du 19 novembre dernier, les représentants du SNICS-FSU (infirmières) ont découvert une sectorisation fantaisiste, concoctée par le rectorat qui visait essentiellement à répartir la pénurie des personnels infirmiers en dehors même des textes (voir plus haut [Préavis de grève pour le Snics](#)). Du coup nos camarades du SNICS-FSU ont décidé qu'il valait mieux faire le travail soi-même. Au sein d'une intersyndicale qu'ils ont réunie, ils ont participé à la proposition de sectorisation suivante qui devrait correspondre à un équilibre plus correct des postes en fonction des contraintes de secteur et des effectifs scolaires. Ce travail a été remis au rectorat pour mise en place.

Il n'empêche qu'un déficit de 7 postes apparaît qu'ils réclament au ministère via le rectorat. Encore du pain sur la planche et des mobilisations à venir.

Etablissement	Effectifs élèves EPLE	Ecoles de rattachements	Effectifs élèves SECTEUR	TOTAL	Remarques
<b>CLG Paul SYMPHOR ECLAIR</b>	435	LAURE MARMONT Maternelle CITÉ LACROIX POINTE LYNCH	745	1 180	Supprimer l'école adventiste Laure MARMONT en plus et mater MANSARDE en moins si 50 % à ROBERT 3
<b>CLG ROBERT 3 ECLAIR SEGPA ULIS TFM</b>	490	MANSARDE CATALOGNE VICTOR JEAN-MICHEL ROBERT PLATON LÉO ADÉLAÏDE HECTOR SAINTE-ROSE EDGARD LABOURG	853	1 343	1 création poste: 50% CLG ROBERT 3+ 50% secteur CLG PLACES D'ARMES + maternelle MANSARDE
<b>CLG CONSTANT LE RAY HEP</b>	323	LUCIEN LAROCHE SIMONE BRANGLIDOR COURONNÉ LOUREL OCCULINE AMAZAN	742	1 065	suppression de Laure MARMONT si 50% à ROBERT 3
<b>CLG BELLE ETOILE ECLAIR SEGPA CLIS TFC</b>	750	Henri MAURICE Edouard MARCEAU Jeanne MERTON PRESQU'ÎLE Lise Désir CARTESSE Luc CAYOL Morne des Olives Ambroise PALIX Victor SCHOELCHER	1550	2 300	GONDEAU VICTOR SCHOELCHER en plus Gros secteur à renforcer création d'1 poste : 50% CLG BELLE ETOILE+50% CLG CASTENDET
<b>CLG EUZHAN PALCY ECLAIR SEGPA CLIS</b>	507	LA FRAÎCHEUR GROS MORNE A DUMAINE GLOTIN RIVIÈRE LÉZARDE GROS-MORNE C BOIS JOLI	924	1 431	OK
<b>CLG ROSE ST JUST HEP CLIS</b>	475	JUSTINE LÉMUS PIERRE CIRILLE ULTIMA VESTRIS PIERRE CIRILLE	736	1 211	Ecole de BELLEVUE passe sur le secteur de BEAUSEJOUR
<b>CLG BEAUSEJOUR HEP SEGPA</b>	364	AUGUSTE RÉJON BELLEVUE TARTANE AUGUSTE RÉJON	642	1 006	Ajout d'une école : BELLEVUE
<b>LGT Frantz FANON HEP CPGE BTS</b>	1300			1 300	INTERNAT Création de poste 50% sur l'externat+50% LPO NA



LP FrantzFANON ZEP ULIS LPI	775			775	OK
CLG EMMANUEL SALDES ECLAIR SEGPA ULIS TFC CLIS	447	LASSALLE EULOGE ASTAR RECLÉE LES JACQUIERS PAIN DE SUCRE	500	947	LES BOUTONS D'OR ET R.RICHER sont sur le secteur du CLG LAGROSILLERE Secteur très difficile, à renforcer
CLG MORNE DES ESSES RRS	326	LE KACHIBOU PAULINE NOGARD MARCEL CASSILDÉ FÉLIX LORNE YVETTE HILARUS FRANCOIS GROSY	753	1 079	ALAMANDA et MERCAN sont sur le secteur du CLG LAGROSILLERE
LPO NORD ATLANTIQUE CLG LAGROSILLERE RRS	LGT : 305 LP: 107 CLG: 378 Total:758	Jérôme MERCAN LES ALAMANDAS BOUTON D'OR Rodolphe RICHER	444	1 338	Maintien de la sectorisation + 1 poste à 50% sur le LPO+50% LGT F.FANON
CLG Eugène MONA RRS	209	LE MARIGOT BAIGNOIRE DOMINANTE	328	537	Maintien de la sectorisation, pas de MEN, structures spé saturées, éloignement géo, resecto récente
CLG HUBERT NERO RRS CLIS	331	GILBERT TARQUIN GEORGES OLINY CARABIN LÉON CÉCILE MAXIME BERTEAU MARIE-ROSE ISIDORE PIERRE-LOUIS	609	940	OK Resectorisation récente
LPO PERNOCK HEP	797			797	OK
CLG BASSE POINTE RRS	334	LES COCCINELLES HAUTEURS BOURDON MORNE BALAI GRAND-RIVIERE MACOUBA ECOLE DU BOURG	492	826	OK

**total: création de 7 postes**

Hiérarchisation des postes :

LP DILLON  
ROBERT 3/PLACE D'ARMES  
CASTENDET/BELLE ETOILE  
DUCOS  
RIV PILOTE/RIV SALEE  
BELLEVUE  
LPO NA/LGT F.FANON

Les modifications et correction d'effectifs sont en rouge



**Claudine CAVALIER et  
Dominique LEMOINE**  
Secrétaire et Secrétaire adjointe  
du SNICS- FSU Martinique